

marches-securises.fr

PUBLICATION

ÉTABLISSEMENT

Régie Parcs d'Azur (06)
38 boulevard Raimbaldi

06009 Nice Cedex 1

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**SERVICES****Section 1 : Identification de l'acheteur****Nom complet de l'acheteur :** Régie Parcs d'Azur (06)**Numéro national d'identification :**

Type : SIRET - N° : 83187208000013

Code postal / Ville : 06009 Nice Cedex 1**Groupeement de commandes :** Non**Section 2 : Communication****Moyens d'accès aux documents de la consultation**Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>**Identifiant interne de la consultation :** RPA250007**L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :** Oui**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non**Nom du contact :** Nicolas MICHAUD - Tél : +33 0489982658 - Mail : nicolas.michaud@niceazurparking.fr**Section 3 : Procédure****Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte**Conditions de participation :**

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Lettre de candidature (DC1) ou équivalent ; complétée, datée et signée.

Déclaration du candidat (DC2) ou équivalent (DUME), complétée.

Capacité économique et financière : Chiffres d'affaires : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours du dernier exercice disponible.

Capacités techniques et professionnelles : Présentation d'une liste de principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

Technique d'achat : Sans objet**Date et heure limite de réception des plis :** **Vendredi 02 mai 2025 - 12:00****Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite**Réduction du nombre de candidats :** Non**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui**L'acheteur exige la présentation de variantes :** Non**Critères d'attribution :** Critère n°1 : Le prix (40%) noté sur 20.

Le prix sera jugé sur la base du montant total des prix figurant dans la PFU.

Critère n°2 : La valeur technique (40%) noté sur 40.

Sous-critère n°1 : Moyens humains mis à disposition. Le candidat devra fournir les CV des personnes dédiées au marché (5 points). Sous critère n°2 : Adéquation avec le cahier des charges (10 points) cf annexe 2. Sous-critère n°3 : Qualité des interfaces utilisateur (13 points). Le pouvoir adjudicateur attend une interface ergonomique et ludique. Cet item sera jugé sur présentation de 3 réalisations de site de e-commerce semblable au site souhaité par la Régie. Sous-critère n°4 : Sécurisation et gestion des données sensibles (12 points) cf RGPD. Le candidat devra nous indiquer ce qui est prévu en termes de sécurisation et de gestion des données sensibles.

Critère n°3 : Les délais (20%) noté sur 20.

Sous critère n°1 : Résoudre une anomalie bloquante (10 points). Sous critère n°2 : Résoudre une anomalie non bloquante (10 points).

En cas d'égalité de la note globale, c'est le soumissionnaire le mieux placé sur le critère prix qui sera attributaire du présent marché.

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Marché de création du site internet marchand pour le compte de la Régie Parcs d'Azur

Classification CPV : 72130000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le marché est lancé selon une procédure adaptée et en application de l'article R2123-1 et suivants du code de la commande publique.

Tranche unitaire : Montants annuels alloués au marché : Montant Minimum Annuel : 5 000,00 EUR HT / Montant Maximum Annuel : 20 000,00 EUR HT.

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date de notification. Le marché pourra faire l'objet de 3 reconductions sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans. La reconduction est expresse.

Lieu principal d'exécution : NICE FRANCE

Durée du marché (en mois) : 12

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non

Date d'envoi du présent avis

01 avril 2025